



DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
FLANDRE LYS

Séance du 06 juillet 2026

L'an deux mille-vingt-six, le 06 juillet, à 18 heures et 30 minutes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Flandre Lys se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de la Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Mme Dorothee BERTRAND, la Présidente de la Communauté de communes Flandre Lys, le 30 juin.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents :

Du point n°1 au point n°6 : 37
Du point n°7 au point n°9 : 36
Du point n°10 au point n°20 : 38
Du point n°21 au point n°26 : 37
A partir du point n°27 : 38

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants :

Du point n°1 au point n°6 : 41
Du point n°7 au point n°9 : 40
Du point n°10 au point n°20 : 42
Du point n°21 au point n°26 : 41
A partir du point n°27 : 42

Etaient présent(e)s : M.BAILLION Olivier, Mme BEAGUE Audrey, Mme BERTRAND Dorothee, M.BLERVAQUE Philippe, M.COLPAERT Yves, M.CÔTÉ Alexandre, Mme DEBAISIEUX Nathalie, Mme DELANNOY Christelle, M.DUBUS Frédéric, M.DUPAS Michel, Mme DURIBREU Fabienne, Mme EVRARD Monique (du point n°1 au n°6, du n°10 au n°20 puis du n°27 à la fin du conseil), Mme FRANÇOIS Claire, M.GISQUIERE Sébastien, Mme HERDIN Andrée (à partir du point n°10), Mme HIEL Anne, M.HURLUS Jacques, M.KUJAWA Philippe, M.LABERGERIE Éric, M.LEGILLON Sébastien, M.LELEU Mathieu, Mme LEROY Anne-Sophie, M.LORIDAN Bruno, Mme LORPHELIN Martine, M.MAHIEU Philippe, Mme MANCEY Véronique, M.MOUQUET Denis, Mme MURA Annick, M.NORO Bruno, Mme PETIPRET Sabine, M.PRUVOST Philippe, Mme PUCHOIS Claudine, M.RAVET Pierre-Luc, Mme RUCKEBUSCH Geneviève, M.TIMLELT Frédéric, M.VERMEESCH Olivier, Mme VILLE Augustine, M.WIART Bruno.

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Mme BROUARD Bénédicte, pouvoir donné à M.PRUVOST Philippe
Mme DURUT Jocelyne, pouvoir donné à M.BLERVAQUE Philippe
M.DUYCK Joël, pouvoir donné à M.GISQUIERE Sébastien
M.HENNEON François-Xavier, pouvoir donné à Mme VILLE Augustine

Absentes :

Mme EVRARD Monique (du point n°7 au point n°9 inclus et du point n°21 au point n°26)
Mme HERDIN Andrée (jusqu'au point n°9 inclus)

Secrétaire de séance : M.MOUQUET Denis

Délibération n°2026D184 - Développement du territoire - Fixation d'un tarif de redevance pour l'occupation temporaire du domaine public de la ZA de la Rivière d'Or.

Le Vice-Président expose au Conseil :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,
Vu le Code de la propriété des personnes publiques, notamment son article L.2125-1,

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes Flandre Lys est propriétaire gestionnaire du domaine public de la zone d'activités de la Rivière d'Or à Merville. Afin d'assurer le développement économique de cette zone, la CCFL accompagne l'implantation des entreprises sur ce foncier, notamment l'extension de la Brasserie du Pays Flamand par la viabilisation à terme de la zone devant prendre la forme d'une voie de sortie en lien avec le projet de l'entreprise. A ce jour, la réalisation de cette voie de sortie devant passer sur un foncier non maîtrisé n'a pu être enclenchée.

La Brasserie du Pays Flamand ayant confié la réalisation de ses travaux d'infrastructure à l'entreprise Lhotelier Travaux Publics, cette dernière souhaite réaliser une piste de chantier provisoire, notamment sur les parcelles cadastrées section E 2266 et E 2270 à Merville propriétés de la CCFL. La société a donc sollicité la CCFL en vue d'obtenir une autorisation d'occupation temporaire d'une partie de son domaine public (emprise de 800m²) le temps des travaux, prévus pour une durée d'un an.

Considérant qu'en vertu de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, il appartient exclusivement à l'assemblée délibérante de décider la fixation des taux ou tarifs, des taxes ou redevances, notamment en matière d'occupation du domaine public.

Considérant qu'il est proposé de fixer une redevance de 100 € TTC par mois pour une emprise de 800m² sur les parcelles cadastrées section E 2266 et E 2270 à Merville situées sur l'emprise de la zone d'activité de la Rivière d'Or. Cette emprise sera mise à disposition de l'occupant aux seules fins d'installer une piste de chantier dans le cadre des travaux d'extension de la Brasserie du Pays Flamand.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la fixation du tarif de redevance du domaine public de la ZA de la Rivière d'Or tel qu'exposé ci-avant,
- d'autoriser la Présidente à signer la convention établie entre la CCFL et l'entreprise Lhotelier Travaux Publics et tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (42 voix) la proposition ci-dessus.

A La Gorgue le 06 juillet 2026,
Pour extrait conforme au registre,

Le Secrétaire de séance,

La Présidente,

Denis MOUQUET



Dorothee BERTRAND

